



Le 7 octobre 2020

## COMMISSION DES DROITS

Nos réf : AC/CB/2168

Fiche d'information

# UN PORTAIL D'INFORMATION A CONNAITRE

Mis en place en 2015 par le ministère des Solidarités et de la Santé et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr), propose aux personnes âgées, et à leurs proches, une information officielle et gratuite sur les démarches ,aides, accompagnement à domicile, adresses ,prix des établissements, comparateur officiel des prix et des restes à charge en EHPAD ainsi que sur les droits et les solutions pour faire face à une situation de perte d'autonomie ,avec un accès aux formulaires et aux services en ligne pour faciliter les démarches.

### Parmi les rubriques proposées :

- **Préserver son autonomie : s'informer et anticiper**

- Perte d'autonomie : évaluation et droits
- Les politiques du grand âge
- Préserver son autonomie et sa santé
- Aménager son logement et s'équiper
- Organiser à l'avance sa propre protection
- Les mesures de protection
- Les obligations de la famille
- À qui s'adresser ?

- **Vivre à domicile**

- Bénéficiaire d'aide à domicile
- Bénéficiaire de soins à domicile
- Vivre à domicile avec une maladie ou un handicap
- Solutions d'accueil temporaire
- Partager son logement
- Aides financières
- Fin de vie à domicile

- **Changer de logement**

- Les questions à se poser
- Vivre dans une résidence avec services pour seniors
- Vivre chez un proche
- Vivre en accueil familial
- Autres solutions de logement

- **Vivre dans un EHPAD**
  - Les différents établissements médicalisés
  - Préparer l'entrée en EHPAD
  - Prévention, accompagnement et soins
  - Quels coûts ?
  - Aides financières en EHPAD
  - Droits en EHPAD
  - Fin de vie en EHPAD
  
- **Solutions pour les aidants**
  - Trouver du soutien
  - Se préserver
  - Travailler et aider un proche
  - Partir en vacances
  - Soutien financier

**À noter :** Le portail est complémentaire des sites internet des départements et des sites des points d'information locaux qui restent les interlocuteurs de proximité des personnes âgées et de leurs proches.